



Fédération Française du Sport Adapté

Entrée libre

CHAMPIONNAT DE FRANCE

RUGBY SPORT ADAPTE

DU 10 AU 12 MAI 2019

COMPLEXE SPORTIF DE L'ESTAGNOL
LA CRAU / VAR

Contact : CDSA 83 - cdfa.var@gmail.com



Crédit photo : Geoffroy Wahlen



Sommaire

Mots d'accueil	p 3
Bienvenue en Métropole Toulon Provence Méditerranée	p 6
Bienvenue à La Crau	p 7
Venir à La Crau	p 8
Comité d'Organisation Local	p 8
Programme Prévisionnel	p 10
Informations Générales	p 11
Précisions Techniques	p 13
Fiche Association	p 16
Fiche Engagement	p 17
Demande de dérogation	p 20
Autorisation médicale	p 22
Fiche Récapitulative	p 23
Plan d'accès	p 24
Liste des Hébergements	p 25

Mots d'accueil



Mesdames, Messieurs,

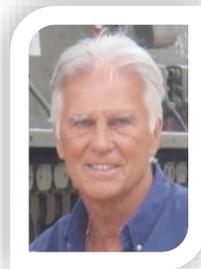
C'est au bord de la Méditerranée que va se dérouler le 2^{ème} Championnat de France Rugby réservé aux licenciés de la Fédération Française du Sport Adapté.

C'est un beau challenge qui est proposé au Comité d'Organisation, celui de rassembler un maximum de compétiteurs dans une discipline nouvelle pour notre population de pratiquants, mais aussi celui de promouvoir une démarche autant sportive que conviviale.

Tous nos Comités ont forcément pris satisfaction à noter l'engouement des clubs et associations à s'immerger dans la pratique et au-delà dans une culture d'une discipline sportive, faisant obligation d'engagement physique, d'altruisme, d'humilité et de maîtrise de comportement.

Nous souhaitons à chaque participant à l'évènement, de bénéficier du plaisir d'une nouvelle épreuve, dans un contexte géographique incontestablement agréable, à l'occasion d'un séjour réservant une part essentielle à la compétition mais également à la rencontre de nos différences et de notre passion sportive commune.

Bienvenus à vous.



Henry ROIG
Président du COL
Président CDSA 83

C'est avec grand plaisir que nous accueillons ce second Championnat de France Rugby Sport Adapté, du 10 au 12 Mai 2019, au Complexe Sportif de l'Estagnol à La Crau.

Le sport est une des valeurs reconnue et défendue par la Métropole TPM, à travers sa politique sportive, le soutien à la formation des dirigeants bénévoles et des cadres techniques sportifs, le soutien financier aux athlètes de haut niveau et la gestion des équipements sportifs. Le complexe de l'Estagnol à La Crau est l'un des 4 grands équipements sportifs gérés par la Métropole. Dans ses 5 espaces couverts dédiés au sport et ses terrains pelusés en extérieur, bordés d'une tribune de 500 places, ce sera un bel écrin du championnat de France de rugby, sport adapté.

Accueillir plus de 150 sportifs venus de la France entière pendant 3 jours, c'est aussi faire découvrir les atouts de notre territoire : terre de rugby par excellence, situé entre mer Méditerranée et mont Faron, au soleil la majeure partie de l'année ! Je vous souhaite à tous, joueurs, bénévoles et supporters, un excellent championnat de France de rugby, sport adapté à TPM !



Hubert FALCO

Président Toulon Provence Méditerranée

Maire de Toulon



La Métropole Toulon Provence Méditerranée est une terre de sport, une terre de rugby. Les Crauroises et les Craurois ont également l'ovale chevillée au corps, et la solidarité érigée comme principe.

Avec fierté et honneur, le complexe sportif métropolitain de l'Estagnol à La Crau, qui est l'un des équipements phares de notre métropole, accueillera tout naturellement l'organisation du Championnat de France Rugby Sport Adapté, du 10 au 12 mai 2019.

Le site bénéficie de nombreuses commodités : la facilité d'accès, du stationnement important à proximité, un terrain engazonné, un autre en synthétique, une tribune couverte de 500 places, de grands vestiaires confortables et fonctionnels, des espaces agréables de repos et de détente, des locaux administratifs et de réception. Le tout, au calme et au sein d'un écrin de verdure, se répartissant sur une superficie de quatre hectares.

Pour ce véritable événement sportif, en tant que Maire comme en tant que Vice-président de la Métropole délégué au sport, je tiens sincèrement à saluer l'investissement et le dévouement des bénévoles du Comité Départemental Sport Adapté du Var, qui œuvrent, sans compter, pour permettre aux personnes en situation de handicap, de pratiquer l'activité sportive qui leur est chère.



SIMON Christian
Maire de la Crau

Bienvenue à La Crau

Une ville entre mer et campagne, située entre Toulon et Hyères, voisine de la petite station Balnéaire de Carqueiranne. Une cité qui, malgré la folie du développement urbain dans notre département, réussit à grandir sereinement, en conservant son identité et son esprit de clocher. La Crau qui accueille aujourd'hui près de 17 000 habitants sur 3800 hectares, s'adapte à cette démographie croissante en proposant des infrastructures de qualité, toujours plus performantes.

La Crau englobe de nombreux hameaux ou lieux dits, tels que Notre Dame, Les Martins, Les Goys Fouiniers, ... Le hameau de La Moutonne, qui compte près de 4000 habitants aujourd'hui, constitue un village à part entière. Des infrastructures d'envergure y ont été construites au quartier de l'Estagnol comme l'école Jules Ferry, le gymnase de l'Estagnol, ou le pôle commerçant.



Comme la plupart des communes de notre département, La Crau a connu une importante expansion démographique lors des dernières décennies, en passant de 4000 habitants dans les années 60 à 17 000 aujourd'hui, dont 4000 à La Moutonne.



Spécialités locales : les amoureux du sucre pourront goûter Le chichi frégi (Pâtisserie toulonnaise) - pour le côté salé les spécialités provençales ne manquent pas ! ailoi, chapon, anchoïade, tapenade, fougasse etc..



Une ville entre mer et campagne, située entre Toulon et Hyères (3800 hectares)



Histoire : Il est probable que des Grecs séjournèrent ici vers 600 avant JC, précédant les Celtes, puis les Romains qui fondèrent une petite cité sur les bords du Gapeau. Sur les ruines de celle-ci, fut érigé au XIIIème siècle, le hameau de Notre-Dame. En 1311 apparut l'édification d'un ermitage au sommet du Mont Fenouillet, détruit lors de la Révolution et remplacé vers 1850 par Notre-Dame-de-Consolation. En 1853, après un demi-siècle de négociations, La Crau d'Hyères obtint son indépendance, et reliée au hameau de La Moutonne, devient enfin la commune de La Crau.

Venir au Complexe sportif de l'Estagnol



Complexe sportif de l'Estagnol

305 vieux Chemin d'Hyères
83260 LA CRAU

En voiture

- **De Aix en Provence :**
Sur l'A57 - Sortie 7 (Saint-Gervais / La Crau / La Bayorre) ;
- **De Nice :**
Suivre A8 et A57 en direction de Hyères. Prendre la sortie 7 (Saint Gervais).

En train / TGV :

- Gare de **La Pauline-Hyères** puis 8 minutes en voiture.

En avion

- Aéroport de Toulon-Hyères puis environ 20 min en voiture.

Comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur Henry ROIG

Président du Comité Départemental Sport Adapté du Var

FONCTION	CONTACT
Trésorier	BERTRAND Philippe
Secrétaire général	TRIFANOVITCH Martine
Commission Coordination / Logistique	GREUET Ludovic
Commission Sportive	MANFRUELLI Antoine GIRAUD Alain
Commission Médicale	GADEA José
Commission Restauration	MALLARINO Michel
Commission Partenariats / Hébergement	ROIG Henry
Commission Communication	RAMOUT Déborah
Commission Animation / Bénévolats	MANFRUELLI Toni SEINTURIER Pierre
Commission Développement Durable	MALLARINO Michel

Cadre Technique National Rugby	SEBIRE Bertrand <i>bertrand.sebire@ffsa.asso.fr</i>
Délégué Technique Fédéral du championnat	BUTTIGIEG Patrick <i>patrick.buttigieg@ffsa.asso.fr</i>
Commission Sportive Nationale Rugby	AGARD Loïc <i>loic.agard@ffsa.asso.fr</i>

COL France RUGBY 2019 HENRY ROIG

Comité Départemental Sport Adapté du Var
Maison Départementale des Sports
133 boulevard du Général Brosset
83200 TOULON

Mail : cdsa.var@gmail.com

Tél : 04 28 70 13 11

Portable (secrétaire) : 06 21 27 19 47



Programme prévisionnel

Vendredi 10 Mai 2019

14h00 - 18h00

Accueil des délégations au Club House de l'Estagnol

18h00

Réunion entraîneurs

19h00 :

Discours des personnalités – Espace de la Vilette

20h00 :

Repas – Espace de la Vilette

Samedi 11 Mai 2019

8h00

Ouverture de l'enceinte sportive

8h30

Echauffement

9h00 - 12h00

Compétition

12h00 - 14h00

Repas sur site de l'Estagnol

14h00 - 18h00

Compétition

20h00

Repas de gala – Espace de la Vilette

Dimanche 12 Mai 2019

8h00

Ouverture de l'enceinte sportive

8h30

Echauffement

9h00 - 11h00

Phases finales

11h30

Remise des récompenses et cérémonie de clôture

12h00

Remise des paniers repas

12h 00

Fin du championnat

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **Vendredi 5 Avril 2019.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 10 mai 2019 de de 14h00 à 18h00
Club house de l'Estagnol
305 Vieux Chemin d'Hyères - 83260 La Crau

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du Rugby en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente. Le repas du samedi midi sera servi au Club house de l'Estagnol.

Les repas du vendredi et samedi soir (gala compris) seront servis à partir de **20h**. Ils auront lieu au :

Espace de la VILETTE
100-190 Chemin des Nartettes - 83400 HYERES

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**Club house de l'Estagnol
305 Vieux Chemin d'Hyères - 83260 La Crau**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France Rugby FFSA.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Ateliers tir au but

Le COL proposera sur la journée du samedi 11 Mai, un atelier tir au but en annexe de la compétition (licence obligatoire).

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Rugby FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Rugby relève du règlement Rugby FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Rugby FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2018-2019 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **par équipe** doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation (voir pages 20/21 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Rugby FFSA en charge de la partie informatique - Loïc AGARD - loic.agard@ffsa.asso.fr - doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 5 Avril 2019**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **le Vendredi 5 Avril 2019**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent Championnat de France de la CSN Rugby, Loïc AGARD et le Conseiller Technique Fédéral National de la discipline Bertrand SEBIRE, est programmée le :

Vendredi 10 mai 2019 à 18h00
Gymnase de l'Estagnol
305 Vieux Chemin d'Hyères - 83260 La Crau

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à loic.agard@ffsa.asso.fr.

Equipements sportifs

Short, chaussettes hautes, maillots identiques pour toute l'équipe ; crampons moulées pour terrain synthétique, protèges dents et protèges tibias conseillés sous la responsabilité du joueur ou du club. Casque et épaulettes homologuées à la volonté du joueur. Attention toutes protections en dur interdites (sauf protèges tibias).

Synthèse du règlement des championnats ouverts

Catégorie		Nb Joueurs	Terrain	Temps de jeu	Remise en jeu	Jeu au pied
ABC	- 16 ans	3 sur le terrain 6 maxi sur le tournoi 5 sur la feuille de match	5x10m	2X5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	- 18 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi	15x18m	2x5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	+ 18 ans	8 sur la feuille de match				
BCD	- 16 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi 8 sur la feuille de match	15x18m	2X5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	Niv 2	5 sur le terrain	22X30m	2x7 min	Le joueur pousse le ballon avec le pied avant de s'en saisir.	Pas de jeu au pied
	-18 ans	10 maxi sur le tournoi				
	+18 ans	8 sur la feuille de match				
Niv 1	7 sur le terrain 14 maxi sur le tournoi 12 sur la feuille de match	35x50m	2x7 min	Drop Mêlée 3x3 (non poussée ni disputée) Touche (lift interdit)	Autorisé	

Catégories d'âges

ANNEE	Jeunes - de 16 ans (de 12 à moins de 16 ans)	Jeunes – de 18 ans	18 ans et plus
Saison sportive	Nés de 2003 à 2006	Nés en 2001 et 2002	Nés en 2000 et avant

L'âge à prendre en compte est l'âge au 1^{er} janvier de l'année sportive en cours

Si le sur-classement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé d'une catégorie d'âge à celle juste au-dessus. Exception pour les catégories inférieures à 16 ans : pas de sur classement (sauf pour la dernière année de chaque catégorie).



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 05 Avril 2019**

CDSA 83 Maison des sports 133 Ave Général Brosset 83200 TOULON

Mail : cdsa.var@gmail.com – Tel : 04 28 70 13 11 – 06 21 27 19 47

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du Vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	75 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du Vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	55 €		
Repas de gala seul	25 euros		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL CdF Sport Adapté**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature



FICHE ENGAGEMENT ABC

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 05 Avril 2019**

CDSA 83 Maison des sports 133 Ave Général Brosset 83200 TOULON

Mail : cdsa.var@gmail.com – Tel : 04 28 70 13 11 – 06 21 27 19 47

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 -18 /+18	Classe	Date et lieu qualification	Tee-shirt
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir une fiche type pages 20/21.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT BCD Niveau 2

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 05 Avril 2019**

CDSA 83 Maison des sports 133 Ave Général Brosset 83200 TOULON

Mail : cdsa.var@gmail.com – Tel : 04 28 70 13 11 – 06 21 27 19 47

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 -18 /+18	Classe	Date et lieu qualification	Tee-shirt
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir une fiche type pages 20/21.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT BCD Niveau 1

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le Vendredi 05 Avril 2019

CDSA 83 Maison des sports 133 Ave Général Brosset 83200 TOULON

Mail : cdsa.var@gmail.com – Tel : 04 28 70 13 11 – 06 21 27 19 47

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 -18 /+18	Classe	Date et lieu qualification	Tee-shirt
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir une fiche type pages 20/21.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme participe au championnat de France Rugby, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) **représentant de l'association** demande dérogation pour que l'équipe participe au championnat de France Rugby, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Rugby à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Rugby à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Championnat de France Rugby Sport Adapté 2019
Monsieur HENRY ROIG
Président du Comité Départemental Sport Adapté du Var
CDSA 83 Maison des sports 133 Ave Général Brosset 83200 TOULON
Mail : cdsa.var@gmail.com – Tel: 04 28 70 13 11 – 06 21 27 19 47

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 5 Avril 2019 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

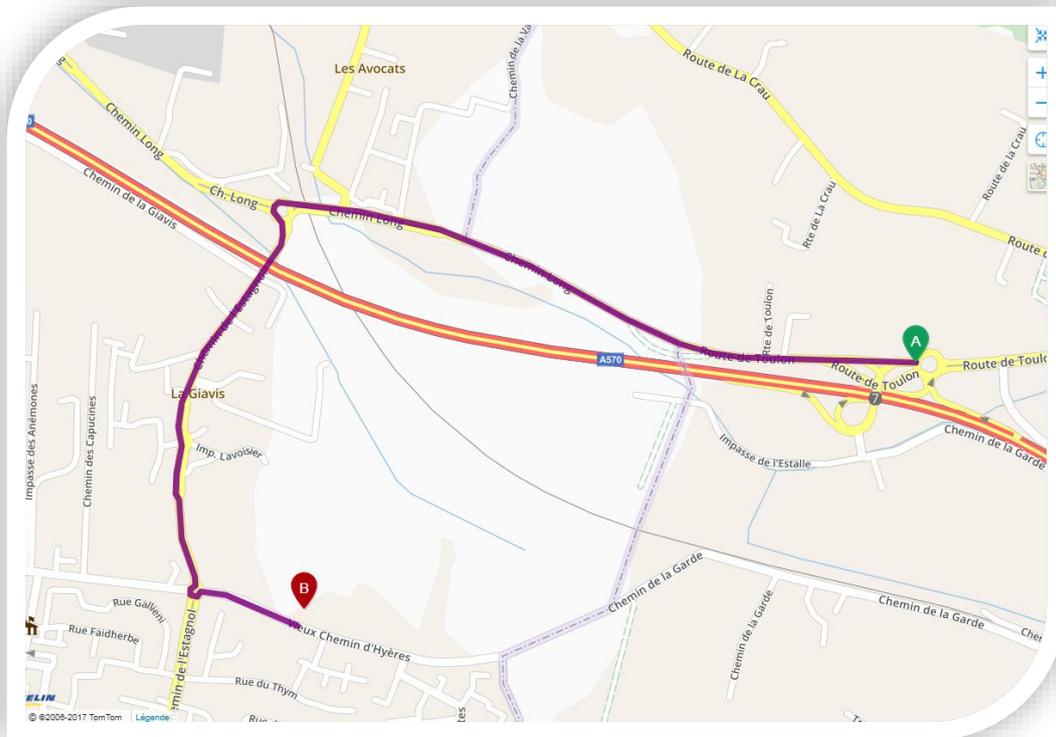
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



L'itinéraire depuis Toulon emprunte la Nationale et est parallèle à l'autoroute Toulon-Hyères.

En voiture :

De Aix en Provence : Sur l'A57
Sortie 7 (Saint-Gervais / La Crau / La Bayorre)

De Nice : Suivre A8 et A57 en direction
d'Hyères. Prendre la sortie 7 (Saint Gervais)

Hébergements

NOM	DESCRIPTIF ET COORDONNEES	TARIFS (indicatif) (Hors Taxe de séjour)	km de la compétition
CAMPINGS			
Camping Belle de Mai	Camping Location Gite (4personnes) ou mobil-home - (4personnes) 2285 Route des Loubes, 83400 Hyères	120 € 2 nuits – 4 personnes	2.0 km
Camping Beau Vézé	Camping Location Mobile-Home - (4-6 personnes) Route de la Moutonne, 83320 Carqueiranne	142€ (1 mobile-home 4-6 personnes 2 nuits)	2.2 km
Camping Lou Pantäi	Camping Location de Mobile-Homes - (6 personnes) 180 Chemin des Clapiers, 83220 Le Pradet	180 € (6personnes) 160€ (4-6 personnes) 2 nuits	4.6 km
Camping l'Hermitage	Camping Location de Mobile-Homes - (4-6 personnes) 296 Avenue Raimu, 83220 Le Pradet		6.2 km
Camping L'Artaudois	Camping Location de Mobile-Homes - (4-6 personnes) 529 Chemin de l'Artaude, 83220 Le Pradet	132 € (4-6 personnes 2 nuits)	6.4 km
HÔTELS			
B&B Hôtel Hyères	Hôtel – chambre classique ou twins 45 Avenue Victoria, 83400 Hyères	Twins : 112 € (2 personnes - 2 nuits)	5 km
Kyriad Toulon Est	Hôtel – chambre classique ou twins 10 AVENUE ROUGET DE L'ISLE 83130 LA GARDE	Twins : 84 € pour 2 nuits	5.7 km
Centre ANAE	Centre de Vacances pour personnes en situation de handicap 60 Chemin des Villas, 83400 Hyères	42 € / nuit (hors taxe de séjour)	5.9 km
Hôtel Ibis Centre Gare	Hôtel – chambre classique ou Twins 45 Avenue Edith Cawell, 83400 Hyères	194.75 € (2 personnes – 2 nuits)	6.3 km
Best Western Plus Hotel Hyeres Cote D'azur, Hyeres	Hôtel – chambre classique ou Twins 20 Impasse Saint Joseph, Hyeres, Var, 83400 France	Classique : 109 € / nuit Twins : 138 € /nuit	6.4 km
Hôtel le Richiardi	Hôtel – chambre classique Port des Salettes 18, avenue Elie Gautier - 83320 CARQUEIRANNE	70 €	6.5 km
Hôtel Ibis Hyères Centre	Hôtel – chambre classique ou Twins 770 Avenue Jean Moulin, 83400 Hyères	144 € (2 personnes – 2 nuits)	6.5 km



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

